Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 064-216401224-20260407-ARR_26_043-AR

BIARRITZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE

Département
Des PYRENEES-ATLANTIQUES

Arrondissement
de BAYONNE

OBJET :

Délégation de signature des engagements juridiques et comptables aux directeurs et chefs de services

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE BIARRITZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-19,

VU la délibération n°2026_03_28_06 du Conseil Municipal du 28/03/2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire qui dispose que « les décisions prises en application de la présente délibération portant délégation d'attributions peuvent être signées par un fonctionnaire agissant par délégation du maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-19 du CGCT ».

Considérant qu'il importe, dans un souci de bonne administration de la Ville de Biarritz et afin de permettre une parfaite continuité du service public, que la signature de certains actes et documents financiers soit assurée par les directeurs et chefs de services.

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Marianne DUPRIEU, Cheffe de service petite enfance de la Ville de Biarritz à l'effet de signer des engagements juridiques et financiers d'un montant inférieur à 1 500 € T.T.C., et entrant dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues.

Cette délégation s'opérera sous la surveillance et la responsabilité du Maire.
Il conserve le pouvoir de signer personnellement à tout moment tous documents concernés par la délégation présentement accordée.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (50 cours Lyautey, 64010 Pau) dans un délai de 2 mois ou sur le site www.telerecours.fr , à compter de sa date de publication.

BIARRITZ, le 07 AVR. 2026

Le Maire,

Serge BLANCO